



PARIS BASKET 15
2 Square Léon Guillot, 75015 Paris
www.parisbasket15.fr



Charte de confiance PB15

Contrat avec le club

Les dirigeants s'engagent à :

- Définir des objectifs au niveau du club et de chaque équipe.
- Mettre les moyens en place pour répondre à ces objectifs : horaires d'entraînement, matériel, entraîneurs compétents, arbitres, marqueurs, organisation des matchs.
- Former les entraîneurs, arbitres, marqueurs et chronométreurs.

Les entraîneurs s'engagent à :

- Définir un plan d'entraînement en fonction des objectifs et du niveau des joueurs.
- Faire respecter la discipline, surveiller les comportements.
- L'impartialité au niveau de l'équipe, prise en compte de chaque joueur quel que soit son niveau.
- Proposer des entraînements variés et motivants.
- Répondre aux problèmes ponctuels de chaque joueur.
- Respecter l'esprit mini : le jeu avant l'enjeu.

Contrat avec l'adhérent

Pour les entraînements :

- Il s'engage à être assidu aux entraînements ; c'est la clé de sa réussite.
- Les retards et les absences doivent être justifiés auprès de l'entraîneur, si possible avant l'entraînement.
- Il s'engage à respecter l'encadrement et ses coéquipiers : dire « bonjour », pas de grossièreté, écouter les consignes de l'entraîneur, avoir l'esprit d'équipe.
- Par mesure d'hygiène, il apportera une bouteille d'eau et si possible prendra une douche après les entraînements et les matchs.
- Il s'engage à parler avec son entraîneur en cas de désaccord, une discussion claire vaut mieux qu'une situation de malaise.

Pour les matchs :

- Le joueur s'engage à avoir un comportement correct envers l'adversaire, l'arbitre et l'entraîneur et à respecter l'éthique sportive : fair play, refus de la violence et de la tricherie et du dopage.
- Toute faute technique confirmée par l'arbitre donne lieu à une amende que l'adhérent devra rembourser au club.
- Il s'engage à écouter les consignes aux temps morts et à la mi-temps : l'entraîneur est le mieux placé pour juger de la prestation de son équipe et des tactiques à mettre en place : faites lui confiance !

L'adhérent adulte : pour la vie du club

- Il s'engage à parrainer une équipe jeune : aider ponctuellement et si besoin, en d'absence de l'entraîneur et pour le déroulement des matchs en fonction du planning mis en place (table de marque, responsable de salle).
- De même il s'engage à participer aux déroulements des rencontres seniors en fonction du planning mis en place.

Contrat avec les parents de l'adhérent mineur

- Ils doivent s'efforcer d'être disponible pour les déplacements.
- Ils doivent venir encourager leur enfant dans le respect de l'éthique sportive : fair-play, respect des arbitres, refus de la violence, de la tricherie et du dopage.
- Ils doivent communiquer en premier lieu avec l'entraîneur en cas de problème.
- Ils doivent, dans la mesure du possible, ponctuellement et en fonction du planning mis en place aider au déroulement des matchs (table de marque, nettoyage des maillots).